



Environment
Environnement

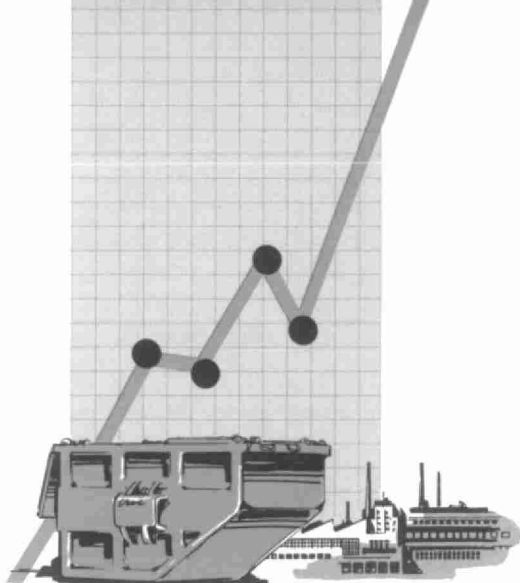
Ontario

Jim Bradley, Minister/ministre

CA2ON
EV



I584
C. 2



The Industrial Waste Diversion Program

Guide to Applicants

REDUCE

REUSE

RECYCLE

Copyright Provisions and Restrictions on Copying:

This Ontario Ministry of the Environment work is protected by Crown copyright (unless otherwise indicated), which is held by the Queen's Printer for Ontario. It may be reproduced for non-commercial purposes if credit is given and Crown copyright is acknowledged.

It may not be reproduced, in all or in part, for any commercial purpose except under a licence from the Queen's Printer for Ontario.

For information on reproducing Government of Ontario works, please contact ServiceOntario Publications at copyright@ontario.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1990
ISBN 0-7729-6929-9



REDUCE

REUSE

RECYCLE

Introduction

Through its Industrial Waste Diversion Program, the Ontario Ministry of the Environment provides technical and financial assistance for projects that divert by reduction, reuse, and recycling, hazardous and non-hazardous industrial/commercial waste from disposal. Eligible proponents include industries, commercial operations, and institutions.

For information on the types of projects and costs eligible for funding support, consult the "Industrial Waste Diversion Program" pamphlet, available through the Ministry's Public Information Centre (416-323-4321) or by calling one of the Ministry's Regional Offices.

Present provincial targets for waste diversion consist of 25 per cent diversion from disposal by 1992 and 50 per cent diversion by the year 2000. The eligibility for Ministry funding and the degree of funding is determined in large part by the type, quantity, and environmental impact of industrial waste proposed for diversion in order to meet these objectives.

Using this Guide

The purpose of this guide is to help the proponent prepare a detailed proposal, and to help the Ministry of the Environment understand and evaluate the proposed project. It provides only *guidelines* to structure your proposal. You may add/delete details, sections and appendices as appropriate.

If a section is not applicable, mark it as N/A ("not applicable"). This may be appropriate especially for proposed research or demonstration projects.

The proposal must be submitted to:

Ministry of the Environment
Waste Management Branch
Industrial Program Unit
40 St. Clair Avenue West
Toronto, Ontario
M4V 1M2

Telephone: (416) 323-5200

Proprietary Information

All received proposals will be kept confidential. All successful proponents must agree to have details of a completed project published by the Ministry of the Environment at its discretion. Information deemed to be of a proprietary or confidential nature should be identified in the original proposal to assist in defining project details suitable for public release.

Basic Information

The purpose of this section is to provide a summary of the pertinent information necessary to assist the Ministry in understanding the project and determining its eligibility for funding assistance under the Industrial Waste Diversion Program. Be clear and concise. Point form will do.

- Project title
- Date of application
- Company name and address
- Type of business
- Contact person, title, telephone

- Summary description of proposed project. Include:
 - purpose
 - justification
 - waste sources and types
 - end product(s) or uses for diverted waste
 - market for end product(s)
 - type of project – capital, research or demonstration
 - technology to be used
- Summary of estimated costs
 - total capital costs
 - total installation/commissioning costs
 - services (hydro, water, etc.)
 - research and demonstration costs
 - other (specify)
- Anticipated duration of project. Provide start-up and completion dates.
- Is the project part of a plant expansion/modernization program? If yes, describe how the project will result in waste diversion and the 3Rs.
- Is the project part of a pollution abatement program? If yes, describe the regulatory requirement for pollution control.
- List all types and quantities of wastes presently produced by the plant/business, and methods and costs of disposal for each. Name each separate location of disposal (be specific).
- List all types and quantities of waste to be diverted by this project. Are there any by-product wastes and how will they be handled?

REDUCE

REUSE

RECYCLE

Proponent Background

The purpose of this section is to determine the experience and capabilities of the company to successfully undertake the project.

- Type of ownership (sole proprietorship, partnership, incorporated, etc.)
- Name of owners
- Date incorporated
- Total number of employees
- State management and staff experience related to the proposal.

Proposed Project

The purpose of this section is to provide all details necessary to describe the proposal in order for the Ministry to determine its technical merits, its environmental benefits, and to what extent the proposal will further the 25 per cent and 50 per cent waste diversion objectives of the Ministry. Describe the proposal and include information on the following:

- Environmental benefits of the project — type of process or technology (provide schematic(s)); potential for replication by others;
- Is technology new or established? (provide examples of existing use);
- List of equipment and costs (provide suppliers' quotes);
- Installation/commissioning items and costs (provide suppliers' quotes);
- Regulatory approvals necessary (these *must* be obtained before the Ministry will enter into an agreement for funding for the project);
- A schedule of activities for capital purchase, installation/commissioning, testing, and reporting to the Ministry;
- List and provide written documentation of all *confirmed* and potential sources of waste; and
- List and provide written documentation of all *confirmed* and potential markets for waste-derived product.

Economic Feasibility

The purpose of this section is to determine the economic justification for the proposal, and its likely business success. Please provide itemized costs and appropriate totals. Under the provincial-federal government source of financing, list only already approved loans/grants. Do not assume that any funds will be available as a result of this application.

- Project financing from all sources:
 - provincial-federal government
 - loans
 - own capital
 - other
- Cost of present disposal of waste
- Price of marketable waste-derived product(s)
- Estimated cost savings by reducing, reusing or recycling waste. Include:
 - savings on disposal costs
 - savings on raw materials
 - revenue generated by the sale of recyclables
 - other savings/revenue generated

- Payback period:

$$\frac{\text{total project cost}}{\text{cost savings and net revenues/year}}$$

- Audited financial statement(s) of the company, including gross annual sales for last three years.

REDUCE

REUSE

RECYCLE

Environment Ontario Regional Offices –

Kingston (613) 549-4000

London (519) 661-2200

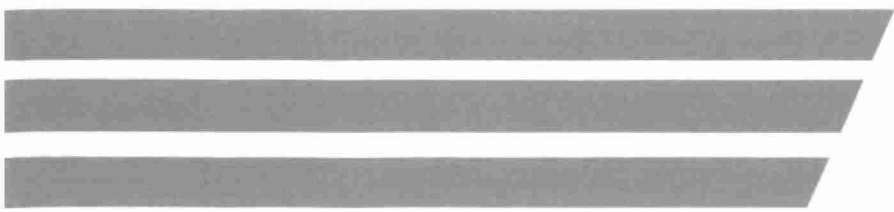
Sudbury (705) 675-4501

Thunder Bay (807) 475-1205

Hamilton (416) 521-7640

Toronto (416) 424-3000

Environment Ontario Public Information
Centre (416) 323-4321.



Notes

REDUCE

REUSE

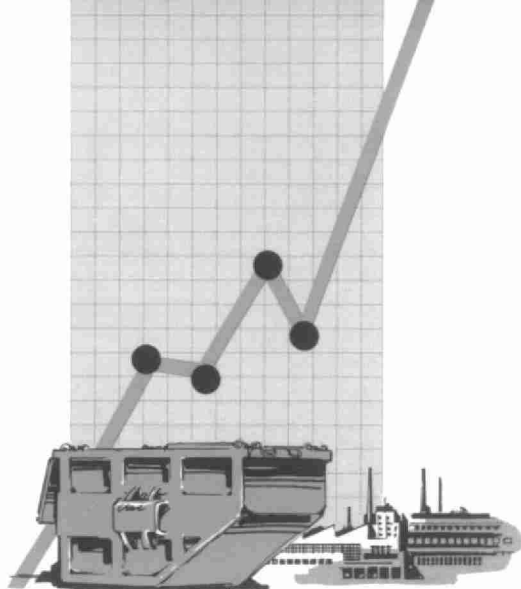
RECYCLE



Ontario

Environment
Environnement

Jim Bradley, Minister/ministre



Le Programme de réacheminement des déchets industriels

Guide du requérant

RÉDUIRE

RÉUTILISER

RECYCLER

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990
ISBN 0-7729-6929-9

RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER

Introduction

Dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets industriels, Environnement Ontario offre son concours financier et technique pour la réalisation de projets permettant d'éliminer autrement des déchets industriels ou commerciaux, soient-ils dangereux ou non, grâce à la réduction, à la réutilisation, ou au recyclage. Peuvent y participer les entreprises, les commerces et les institutions.

Pour en savoir plus long sur les projets et les coûts admissibles, demander le dépliant intitulé «Le Programme de réacheminement des déchets industriels» à notre centre d'information, au (416) 323-4321, ou téléphoner à un des bureaux régionaux du ministère.

La province prévoit de réacheminer 25 % de ses déchets d'ici 1992 et 50 % d'ici l'an 2000. Aussi l'admissibilité à une subvention du ministère et le montant de cette subvention sont en grande partie fonction du genre de déchets industriels à réacheminer en vue d'atteindre les objectifs proposés, de la quantité et de l'impact sur l'environnement.

Comment se servir du présent guide

Ce guide a pour but de faciliter la tâche du requérant qui rédige une proposition détaillée et d'aider le ministère de l'Environnement à étudier et à évaluer le projet. Il se borne à donner des *lignes directrices* pour la présentation du projet. Ne pas hésiter à ajouter des détails, des parties ou des annexes, selon le cas.

Si un renseignement ne s'applique pas, inscrire la mention «s/o» (sans objet). Il faudra souvent le faire pour les projets de recherche et de démonstration.

La proposition doit être adressée au :

Ministère de l'Environnement
Direction de la gestion des déchets
Unité des programmes industriels
40, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M4V 1M2

Téléphone: (416) 323-5200

Renseignements sur les droits de propriété industrielle

Nous respecterons en tous points la confidentialité des renseignements qui figurent dans votre demande. Les promoteurs qui reçoivent une subvention doivent cependant accepter que le ministère rende publics, à sa discrétion, les détails d'un projet mené à terme. Les secrets de fabrication ou les renseignements confidentiels doivent être identifiés comme tels dans la demande initiale pour nous permettre de déterminer quels éléments d'information peuvent être divulgués.

Renseignements généraux

Dans cette section, sont résumés tous les renseignements dont le ministère a besoin pour bien comprendre la nature du projet et décider s'il est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets industriels. Il est important d'être clair et précis. Vous pouvez rédiger votre demande sous forme de liste.

- Titre du projet
- Date de la demande
- Nom et adresse de l'entreprise

- Genre d'activité
- Nom, titre et n° de téléphone de la personne ressource
- Description sommaire du projet, notamment :
 - son but
 - sa raison d'être
 - les sources de déchets et leur genre
 - les produits finals qui seront fabriqués à partir des déchets ou l'usage auquel ces derniers sont destinés
 - les débouchés pour les produits finals
 - le genre de projet – immobilisation, recherche ou démonstration
 - les technologies employées
- Sommaire des coûts prévus
 - coût total des immobilisations
 - coût total de l'installation et du démarrage
 - services publics (électricité, eau, etc.)
 - coût de la recherche et de la démonstration
 - autres (préciser)
- Durée prévue du projet; dates du début et de la fin
- Le projet s'inscrit-il dans le cadre d'un programme d'agrandissement ou de modernisation? Si oui, décrire comment il contribuera au réacheminement des déchets et à l'application des 3 R.
- Fait-il partie d'un programme de dépollution? Si oui, décrire les exigences à respecter en vertu des règlements.

RÉDUIRE

RÉUTILISER

RECYCLER

- Indiquer le volume et la nature des déchets produits par l'usine/l'entreprise ainsi que les méthodes d'élimination et leur coût. Donner le nom de chacune des installations d'élimination (soyez le plus précis possible).
- Indiquer le volume et la nature des déchets qui seront éliminés autrement grâce au projet. Y aura-t-il des sous-produits et comment ceux-ci seront-ils éliminés?

Renseignements sur le promoteur

Cette section sert à déterminer si l'entreprise dispose des moyens et de l'expertise nécessaires pour mener à bien son projet.

- Genre d'entreprise (entreprise à propriétaire unique, association de personnes, personne morale, etc.)
- Nom des propriétaires
- Date de constitution
- Nombre total d'employés
- Expérience des dirigeants et du personnel en regard du projet.

Projet envisagé

Le but de cette section est de fournir au ministère une description détaillée du projet qui lui permette de juger de sa qualité technique, de ses avantages pour l'environnement et de la mesure dans laquelle il nous aidera à nous rapprocher de notre objectif qui consiste à réacheminer 25 %, puis 50 %, des déchets produits dans la province. Décrire le projet en incluant les données suivantes :

- Les avantages du projet pour l'environnement – méthodes ou technologies employées (inclure un schéma); possibilité d'application par d'autres;
- La méthode ou la technique est-elle nouvelle ou éprouvée? (donner des exemples d'usages actuels);
- Liste et coût du matériel nécessaire (joindre les devis des fournisseurs);
- Matériel d'installation et de démarrage et coût de ces opérations (joindre les devis des fournisseurs);
- Autorisations exigées en vertu des règlements (le ministère n'accordera aucune subvention avant que les certificats nécessaires n'aient été délivrés);
- Un calendrier des immobilisations, de l'installation, du démarrage, de la mise à l'essai et de la présentation de rapports au ministère;
- La liste des sources sûres et des autres sources possibles de déchets avec documentation à l'appui; et
- La liste de tous les débouchés, confirmés et potentiels, pour les produits recyclés, avec documentation à l'appui.

Viabilité du projet

Le but de cette section est d'évaluer le projet dans une perspective économique et d'établir ses chances de réussite. Veuillez fournir la ventilation des divers coûts par catégorie et leur total. Sous la rubrique «Gouvernement provincial/fédéral, n'indiquez que les subventions ou prêts déjà accordés. Les subventions ne sont pas automatiquement accordées du seul fait de remplir cette demande.

- Toutes les sources de financement
 - gouvernement provincial/fédéral
 - prêts
 - propres capitaux
 - autres
- Coût actuel de l'élimination de déchets
- Prix des produits obtenus à partir de déchets
- Économies que vous prévoyez de réaliser grâce à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des déchets, notamment
 - économies sur le coût de l'élimination
 - économies sur le coût des matières premières
 - recettes de la vente des produits recyclables
 - économies et recettes en sus

- Période de récupération :

coût total du projet

économies et recettes nettes/année

- États financiers vérifiés, y compris le chiffre d'affaires brut des trois dernières années.

RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER

Bureau régionaux
d'Environnement Ontario

Kingston	(613)	549-4000
London	(519)	661-2200
Sudbury	(705)	675-4501
Thunder Bay	(807)	475-1205
Hamilton	(416)	521-7640
Toronto	(416)	424-3000

Centre d'information d'Environnement
Ontario (416) 323-4321.

Notes

RÉDUIRE

RÉUTILISER

RECYCLER